**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 8 avril 2024**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance ordinaire ce lundi le premier (8e) jour du mois d’avril 2024, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances.

Présent (s) :

Monsieur Donald Belley, conseiller

Madame Danye Simard, Conseillère

Monsieur Rémy Gaudreault, conseiller

Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Monsieur Conrad Guay, Conseiller

Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 4 Mars 2024 des réunions extraordinaires du 4 Mars, 25 Mars;
5. Renouvellement des assurances de la municipalité 05-05-2024 au 05-05-2025 ;
6. Renouvellement de la cotisation annuelle de membre corporatif pour l’année 2024 du club de radio amateur;
7. La Coopérative de cablodistribution de Notre-Dame-des-Monts demande une lumière de rue au 30 Rang des Lacs;
8. Achat d’un détecteur de gaz;
9. Achat de scie à béton;
10. Test annuel des appareille respiratoire;
11. Demande d’intervention pour l’installation des radars pédagogique sur le ministère des Transports;
12. Demande de commandite pour le Gala Reconnaissance de l’école secondaire du Plateau;
13. Demande d’estimé à un professionnel pour un processus d’offre d’emploi pour un employé au secteur d’administration;
14. Varia a) Modifier la résolution 2023-06-5069 concernant le dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

b) Congrès des directeurs municipaux;

1. Comptes à ratifier de mars 2024;
2. Comptes à payer de mars 2024;
3. Salaire du mois de mars 2024;
4. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
5. Période de questions allouée aux contribuables;
6. Levée de l’assemblée;

RÉSOLUTION 2024-04-5267

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 MARS ET DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 25 MARS 2024**

RÉSOLUTION 2024-04-5268

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 Mars et des réunions extraordinaires du 4 Mars et 25 Mars 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

**Ce point à remis à la réunion de mai 2024.**

**5 – RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ 2024-2025**

RÉSOLUTION 2024-04-5269

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler ses assurances générales au mois de mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec le renouvellement de ses assurances générales 2024-2025 pour un montant de 29 317.73$ incluant les taxes applicables et que le paiement soit autorisé.

**6-RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE MEMBRE CORPORATIF POUR L’ANNÉE 2024 DU CLUB DE RADIO AMATEUR**

RÉSOLUTION 2024-04-5270

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Il est proposé par le conseiller et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la cotisation annuelle de membre corporatif pour l’année du Club de radio amateur au montant de 75$.

**7-LA COOPÉRATIVE DE CABLODISTRIBUTION DE NOTRE-DAME-DES MONTS DEMANDE DE FAIRE UN AJOUT DE LUMIÈRE DE RUE AU 30 RANG DES LACS**

RÉSOLUTION 2024-04-5271

Considérant la demande de la Coopérative de câblodistribution de faire l’ajout d’une lumière de rue au 30 Rang des Lacs;

Considérant que le conseil a fait l’étude d’ajout d’une lumière dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande d’ajout de lumière de rue dans ce secteur.

**8-ACHAT D’UN DÉTECTEUR DE GAZ**

**RÉSOLUTION 2024-04-5272**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

De faire l’achat d’un détecteur de gaz, valise de rangement avec ensemble pour espace clos complet chez SPI santé et sécurité au montant de 2 139.98$ plus les taxes applicables.

**9-ACHAT D’UNE SCIE A BÉTON**

**RÉSOLUTION 2024-04-5273**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat d’une scie à béton au garage Paul Tremblay au montant de 1882.98$ plus les taxes applicables.

**10-TEST ANNUEL POUR LES APPAREILS RESPIRATOIRES**

**RÉSOLUTION 2024-04-5274**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le mandat à Aréo-Feu pour faire l’inspection annuel des appareils respiratoires pour un montant de 468.50$ plus les taxes applicables. Ce montant comprend l’inspection de 6 facials extra au montant de 22.00$ chacun et 6 bancs d’essai facial APRIA/RIT au montant de 52.00$ chacun et un montant de 24.50$ de frais de gestion annuel.

**11-DEMANDE D’INTERVENTION POUR L’INSTALLATION DES RADARS PÉDAGOGIQUE SUR RANG 2 QUI APPARTIENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION 2024-04-5275**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une demande d’intervention pour l’installation des radars pédagogique sur le Rang 2 qui appartient au Ministère des Transports du Québec

**12-DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA RECONNAISSANCE DE L’ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU**

**RÉSOLUTION 2024-04-5276**

CONSIDÉRANT le Gala de l’Excellence organisé annuellement en juin afin de souligner les efforts des élèves passionnés et énergiques qui se sont démarqués par leur persévérance;

CONSIDÉRANT une demande de contribution financière de l’École secondaire du Plateau pour cet évènement;

Il est proposé par la conseillère Donald Belley résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don 100$ pour le Gala de l’Excellence et d’autoriser le paiement.

**13-DEMANDE D’ESTIMÉ POUR FAIRE LE PROCESSUS DE PUBLICATION D’UNE OFFRE D’EMPLOI POUR UN EMPLOYÉ AU SECTEUR D’ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 2024-04-5277**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De demander des estimés pour faire le processus de publication d’une offre d’emploi pour un employé au secteur Administration.

**14-VARIA A) MODIFIER LA RÉSOLUTION 2023-06-5069 CONCERNANT LE DÉPÖT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’INFRACTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE**

**DES AINÉS PRIMADA);**

**RÉSOLUTION 2024-04-5278**

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts à déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînées (PRIMA) pour l’installation de circuit d’entraînement pour les aînées;

Que la municipalité a pris connaissance du guide du PRIMA et qu’elle s’engage à en respecter toutes les modalités qui s’appliquent à elle;

Que la municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d’exploitation continue et d’entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Que la municipalité confirme qu’elle assumera tous les coûts au-delà de l’aide financière qu’elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Et d’autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale à signer les documents afférents à la demande.

**14-VARIA B) INSCRIPTION AU CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2024-04-5279**

CONSIDÉRANT que le congrès virtuel de l’ADMQ aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale secrétaire trésorière au congrès de l’ADMQ qui aura lieu du 12 au 14 juin 2024 au Centre des Congrès de Québec. Et d’autoriser le paiement de 577,00$ plus les taxes applicables pour l’inscription et de payer les frais inhérents à ce congrès.

**15 - COMPTES À RATIFIER DE MARS 2024**

RÉSOLUTION 2024-04-5280

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration : 23 938.27$

Eau potable  0$

Total : 23 938.27$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**16- COMPTES À PAYER DE MARS 2024**

RÉSOLUTION 2024-04-5281

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mars 2024 :

Fonds d’administration : 6 252.85 $

Eau potable : 664.76$

TOTAL : 6 917.61$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024 au montant de 6 252.85 $ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 6 252.85 $**;**

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**17 - SALAIRES DU MOIS DE MARS 2024**

RÉSOLUTION 2024-04-5282

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois mars 2024 au montant de 12 495 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2024 au montant de 12 495 $.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO

**18- RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**19 - PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**.20- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2024-04-5283

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la séance soit levée. Il est 19 h 26.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard , maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Marcelle Pedneault d.g, sec.-très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 6 Mai 2024.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.